



Le Jaseur *du* Lac

Volume 32, numéro 1 • Juin 2016

Lac-Sergent



Table des Matières



Mot du maire page 3

Mots des conseillers

Mario Émond, district #1 page 4

Hélène D. Michaud, district #2 page 4

André Métiver, district #3 page 5

François Garon, district #4 pages 5, 6

Information municipale

Mot du service de l'urbanisme page 6

Projet d'égout collecteur page 15

Portneuf 2030 page 15

La page d'histoire page 19

Des toilettes sèches... au-delà d'un préjugé page 20

Gestion financière

Présentation du budget 2016 pages 7 à 9

Rapport financier 2015 pages 10 à 14

Organismes et associations

Association nautique du Lac-Sergent

- Mot de la commodore page 16

- Calendrier des activités pages 17, 18

Service divers

Analyse d'eau potable page 21

Demande d'accès à l'information page 22

Accorderie page 22

Horaire de la cueillette des ordures page 24



Mot du Maire

Denis Racine

lac-sergent@derytele.com



Chers sergentois, chères sergentoises,

L'été est enfin à nos portes. Nous nous promettons plein de choses à réaliser. Et je vous souhaite de les réaliser afin d'oublier ce trop long hiver.

Du côté de votre Ville, plusieurs éléments sont à souligner.

D'abord, nous avons terminé l'année 2015 avec un excédent de fonctionnement de 74 204 \$, nous laissant donc un surplus accumulé non affecté de 209 449 \$ et des actifs financiers nets de 153 048 \$.

Le projet d'égout collecteur nous a causé bien des surprises. Les plans et devis préliminaires ont été réalisés et ont indiqué que les coûts, qui étaient estimés en juillet 2015, pour la portion de la Ville, à 6,2 M\$ et pour lesquels nous avons déjà obtenu le financement, se retrouvent maintenant à 12,2 M \$. La raison de cette hausse spectaculaire serait la nécessité d'excaver les rues pour passer les tuyaux au lieu de procéder par forage directionnel. Évidemment, le niveau de ces coûts remet en question le projet. De deux choses l'une, ou nous devons obtenir une subvention supplémentaire substantielle, ou nous devons simplement abandonner le projet et nous rabattre sur les solutions individuelles.

Dans ce dernier cas, le ministre de l'Environnement a déposé en avril dernier un projet de modification du Règlement concernant le traitement des eaux usées des résidences individuelles qui revalorise les systèmes de traitement ayant peu d'effet à l'égard des émissions de phosphore, d'azote et de micropolluants, toutes ces choses qui ont rendu notre lac si gravement malade.

Pendant toute cette période, nous avons eu à combattre un comité qui n'offrait aucune solution, sinon de la critique. Ces gens sont unis par l'idée de n'avoir rien à dépenser pour nos fosses rendues à bout d'âge et de laisser le soin à la génération suivante de régler les problèmes que nos cinquante ans de négligence ont créés. Demandez aux membres de ce comité s'ils sont prêts à changer leurs fosses, ils vous répondront facilement, comme un certain conseiller municipal l'a fait plusieurs fois publiquement, que sa fosse âgée de 38 ans est « ben correcte ».

L'égout collecteur est le fruit d'une réflexion et d'une décision collective. La suite des choses vous appartient et vous serez invités à donner votre avis dès cet été afin que les correctifs soient mis en place rapidement. Je vous invite donc à participer à une prochaine rencontre publique sur le sujet.

D'ici là, je vous souhaite un bon été et vous incite à profiter des activités qui vous sont offertes par les bénévoles de l'Association Nautique.

DENIS RACINE, maire

Mots des conseillers

Mario Emond

Conseiller au district no 1

Bonjour à vous tous,

L'été est arrivé, c'est le temps de profiter de la belle saison et de ses plaisirs.

Au cours de l'année qui s'en vient, il y aura des travaux d'entretien routiers qui seront effectués : changement de ponceaux, nettoyage de fossés, réparations mineures de route, entretien de nos espaces verts et récréatifs.

Je suis toujours votre représentant auprès de la Régie régionale de gestions des matières résiduelles de Portneuf (vidanges, recyclage et matière compostable). On travaille pour garder les coûts le plus bas possible. Nous sommes parmi les trois régies les plus performantes de la province. Je suis toujours membre de C.C.U. Nous y travaillons pour avoir une belle ville et félicitation



aux autres membres pour leur travail et implication. Ayons une pensée pour ceux qui nous ont quittés ces derniers mois.

Profitons de l'été qui est là, soyons prudent sur l'eau et sur la route et mettons de l'avant notre devise qui est VIVRE EN HARMONIE.

Mario Émond

conseiller district no.1
mario.emond1952@gmail.com

Hélène D. Michaud

Conseillère au district no 2

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'été est enfin arrivé et j'espère que vous pourrez en profiter pleinement. La saison promet d'être riche en activités sociales et sportives, grâce au travail des membres de l'Association nautique et de leurs bénévoles. Je vous invite donc à suivre leur programmation et à participer en grand nombre à leurs activités.

Depuis le début de l'année, le Conseil municipal est bien occupé. Le dossier de l'environnement et de la qualité des eaux du lac est toujours au cœur des préoccupations et des discussions. Dans un communiqué du mois d'avril, le maire a fait le point sur le projet d'égout collecteur et nous sommes maintenant à évaluer la situation quant à son avenir, dû au résultat des plans et devis préliminaires. Par ailleurs, le ministre du Développement durable a annoncé en avril plusieurs changements au Règlement Q2, r. 22 concernant les installations individuelles. Nous devons donc étudier en profondeur l'impact de ces changements sur notre problématique. Le projet de règlement propose entre autres la modification des règles afin de faciliter l'accès à quatre modes de traitement. D'ici le 19 juin prochain, le Conseil municipal produira un mémoire à l'intention du Ministre afin de lui transmettre nos observations concernant ce projet de règlement. Une rencontre d'information sur le sujet sera tenue cet été afin de discuter des enjeux avec vous.

Afin de suivre les activités de la Municipalité, je vous invite à consulter notre Site Internet à l'adresse www.villelacsergent.com.



En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un très bel été ensoleillé.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud

Maire suppléante et
Conseillère du district No. 2
Responsable des loisirs et du Site Web



André Métivier

Conseiller au district no 3



Chers(ères) Sergentois(es),

Depuis quelques années, on nous a proposé un projet d'égout collecteur sous pression comme seule solution afin de sauver le lac, selon les dires de certaines personnes, même si seulement un peu plus de 50% des résidences du bassin versant avaient été raccordées. En avril dernier, le rapport de CIMA+ a été déposé. Les coûts de ce projet sont faramineux (plus de 16,4 M\$) par rapport à ce qui était prévu en juillet 2015 (10M\$).

Ce projet a causé beaucoup d'inquiétude et a soulevé un grand nombre de questions pour la population. Il n'est pas souhaitable que les dirigeants d'une municipalité partent en guerre contre des citoyens qui ne sont pas du même avis, qui questionnent, qui désirent plus d'information, qui doutent de la faisabilité d'un projet de cette envergure. De mon côté, je m'interroge encore à savoir pourquoi les ingénieurs du comité de construction du maire n'ont pas vu venir les dépassements de coûts et les difficultés à réaliser ce réseau ? Ex : (1) Le rapport de l'étude géotechnique Qualitas Inc. recommandait que l'installation du réseau se fasse par tranchées à cause de la proximité des résidences plutôt que par forage directionnel et que ceci causerait une détérioration majeure du réseau routier. (2) Dans le rapport de CIMA+ on nous explique techniquement que le réseau ne pourra pas bien fonctionner en hiver, à cause du trop petit nombre de résidences habitées pour fournir une pression adéquate. (3) Le coût de construction du réseau électrique à 120,000\$ /km afin d'alimenter l'usine n'a pas été compté. Après des erreurs majeures, des omissions et d'autres oublis, le maire a dit, lors de la réunion du 16 mai, que lui et son comité de construction décideront d'ici la fin du mois s'il ira de l'avant avec un réseau d'égout. Il a précisé qu'il faudrait obtenir 50% des coûts,

en subventions, afin que ce soit réalisable. Il faut rappeler qu'à date des centaines de milliers de \$ ont été engloutis dans diverses études, sans résultat.

Récemment, le gouvernement a décidé d'assouplir le règlement Q2-R22 pour permettre aux propriétaires de résidences isolées de rendre conformes leurs installations sanitaires de façon écoresponsable et à coût abordable. Le ministère de l'Environnement adoptera ces changements au cours des prochains mois et doit revoir également d'autres alternatives en 2017. Si des solutions individuelles devaient être envisagées, on pourrait penser à former une table de concertation avec la Capsa, des experts, des citoyens et un représentant municipal. Au niveau provincial, il est recommandé de privilégier la gestion des eaux de ruissellement pour protéger les lacs, car elles sont la principale source de transport des sédiments et du phosphore. Ensemble nous pouvons trouver d'autres solutions. Tous les citoyens de Lac-Sergent désirent voir le lac s'améliorer. Il faut agir maintenant par des actions concrètes et efficaces.

Pour terminer, je tiens à féliciter les gens du Comité citoyen qui travaillent bénévolement et sérieusement depuis 10 mois afin de transmettre, par leurs communiqués, de l'information juste et très pertinente aux résidents du lac, et ce, de manière professionnelle et respectueuse. Adresse courriel : comitecitoyen_ls@hotmail.com

Sur ces mots, mon épouse et moi profitons de l'occasion pour vous souhaiter un bel été... en toute harmonie.

André Métivier

Conseiller district no 3

François Garon

Conseiller au district no 4



Chères citoyennes et chers citoyens,

Comme je l'appréhendais, les chiffres ont plus que doublé dans le dossier de l'égout. Ils sont passés de \$ 5.4 millions à plus de \$ 16 millions. Le coût en études de toutes sortes et l'embauche par le maire de consultants, ingénieurs, avocats et supposés ingénieurs ont généré quant à eux, selon les chiffres que je détiens, une dépense de près de \$ 600 milles. Que reste-t-il de tout cela ? Rien, absolument rien, si ce n'est une taxe spéciale que vous devrez payer pendant 4 ans.

Pourtant, tout le monde sauf le maire et son comité de construction, savaient que ce projet n'était pas réalisable. Il fallait vraiment être sur une autre planète pour croire au succès d'une telle démarche. Le maire et son comité viennent d'avoir leur bulletin avec la note E. E pour échec.

Mais, le tout ne s'arrête pas là. Au moment d'écrire ces lignes, le maire réfléchit sur la possibilité d'un égout gravitaire et d'injecter encore des sommes dans un nouveau projet. Ce dernier a, semble-t-il reçu la mission

divine de doter le lac d'un égout et de prendre tous les moyens pour y arriver.

Là, c'est trop. Allons-nous débiter encore une fois, pour un autre 10 ans, d'autres études pour un projet qui risque de passer à mon avis, de \$ 16 millions à plus de \$ 75 millions, alors qu'il existe des alternatives individuelles qui seront mises de l'avant par le ministère. Avez-vous pensé à tous les projets que la ville aurait pu réaliser pour le lac?

Pour ma part, le gaspillage de fonds publics pour satisfaire l'ego d'une personne qui veut passer à l'histoire a assez duré. Une chose s'impose, compte tenu de son incapacité à régler le dossier. Sa démission tout simplement comme premier dirigeant de la ville. Il n'a plus la confiance de personne.

En terminant, je vous souhaite un bel été. J'ose espérer que le maire tiendra son référendum pour que l'on en finisse une fois pour toutes avec ces dépenses.

Agréer, mes cordiales salutations.

François Garon

Conseiller district no 4



Mots du service de l'urbanisme

Éric Chamberland

Inspecteur municipal

La saison estivale est à nos portes!

Comme tous les ans, l'été annonce les nouvelles mises en chantier, les nombreuses constructions de remises ou garages et autres interventions sur les propriétés. Les prochains mois étant une période très achalandée pour le service de l'urbanisme, nous vous incitons fortement à obtenir un rendez-vous avant de vous présenter à l'hôtel de ville, si vous désirez une rencontre pour vos projets de construction, d'agrandissement, de rénovation ou simplement pour un besoin d'information à propos de la réglementation municipale.

QUELQUES PETITS RAPPELS

Abattage d'arbres : Si vous désirez abattre un arbre sur votre terrain, vous devez faire la demande d'un certificat d'autorisation. Cependant, l'élagage des arbres ne requiert aucune autorisation. **Il n'y a aucuns frais** pour la demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres, mais des amendes sont données si l'abattage est fait sans autorisation. **Il n'y a donc aucune raison de ne pas en faire la demande!**

Feux à ciel ouvert : Les feux à ciel ouvert font l'objet d'une préoccupation constante de la part des citoyens. Afin de favoriser l'harmonie et le bon voisinage, les résidents sont invités à respecter les différentes dispositions prévues au règlement municipal.

Il est interdit de faire ou maintenir un feu à ciel ouvert ou feu de joie à moins d'avoir obtenu au préalable

un permis à cet effet. Il est interdit de faire un feu de feuilles ou de débris de matériaux de construction ou encore, lorsque la fumée qu'il dégage nuit aux occupants des propriétés avoisinantes.

Animaux :

Attention à vos chiens ! Plusieurs chiens se promènent encore en liberté sans leur propriétaire. Tout propriétaire se doit de garder son chien en laisse pour la sécurité de tous les citoyens.

Propreté :

Je vous rappelle que la Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement sur la propreté et l'aménagement obligeant tout propriétaire ou occupant d'immeubles de tenir ses aires privées propres et libres de toutes obstructions indésirables pouvant être source de pollution et/ou d'accident.

Engrais :

Je vous rappelle qu'il est interdit de procéder à l'épandage de pesticides et/ou de fertilisants de même que tout engrais chimique sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent. À moins qu'il ne provienne de votre propre compost.

Merci de votre collaboration!

Éric Chamberland

Inspecteur municipal



Chers sergentois, chères sergentoises,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget municipal 2016, le troisième du présent mandat et le onzième de mon administration.

À la fin de l'année 2014, nous avons dégagé un surplus de 87 547 \$, nous laissant un surplus accumulé non affecté de 264 830 \$ plus un surplus affecté pour les parcs de 129 039 \$.

Nous avons financé avec ces surplus les travaux en vue de la construction de l'égout collecteur, la réalisation de la phase II de l'aménagement du parc près de l'Hôtel de Ville, de même qu'une partie de ceux plus importants que prévu pour l'entretien de notre réseau routier.

L'année 2016 sera une année décisive sur le plan de l'environnement. Nous aurons à choisir le mode de remplacement de nos installations septiques dont plus de 70 % sont désuètes. Et afin de nous conduire au choix que nous devons faire, diverses dépenses devront être engagées jusqu'au référendum, savoir l'engagement d'un chargé de projet, la mise en place de la stratégie de communication de la ville pour maintenir une bonne qualité d'information des citoyens et bien sûr, les coûts du référendum. Nous avons estimé le tout à 32 400 \$.

Ceci constituait l'un des défis de ce budget. Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation avec une hausse moyenne de 11 % des propriétés, l'ajout de la taxe spéciale pour le financement des plans et devis préliminaires de l'égout collecteur et enfin, notre désir de conserver notre taux de taxe foncière dans les limites du raisonnable représente les autres difficultés que nous avons à surmonter.

Voici donc les faits saillants de ce budget :

Concernant notre personnel permanent, la hausse salariale est de 1,5 %. Depuis quelques années, nous avons bonifié nos échelles salariales en versant une contribution qui atteint maintenant 6 % du salaire à leur Régime volontaire d'épargne-retraite, et en 2015, un 2 % s'ajoutant au 2 % de l'indexation annuelle. Ainsi, on me permettra de souligner la stabilité de notre personnel : notre directrice générale et notre inspecteur étant à notre emploi depuis respectivement 10 et 8 ans. Pour mémoire, de 1998 à 2008, nous avons connu un inspecteur à tous les deux ans.

Nous avons également maintenu nos intentions d'embauche d'un inspecteur adjoint pour une durée de trente semaines et d'une réceptionniste et aide-comptable en mesure de dégager notre directrice générale pendant douze heures par semaine en moyenne.

Quant aux élus, nous avons simplement indexé les salaires à l'augmentation de l'IPC. L'an dernier, nous avons modifié le mode de rémunération compte tenu de l'absentéisme important de certains conseillers aux séances spéciales du Conseil. Cette réforme a atteint ses objectifs.

Nous supporterons comme les années passées, nos organismes municipaux. Ainsi, l'Association nautique recevra une subvention de 30 000 \$, le même montant qu'en 2014 et 2015. Ses représentants nous avaient demandé une hausse de 2 000 \$ de leur subvention, qui aurait pour effet de faire passer la taxe de loisir de 73 \$ à 75 \$. Nous avons choisi de la maintenir à 73 \$, quitte à voir si durant l'année, des projets intéressants nous seront présentés que nous financerons à même nos surplus. Nous avons également maintenu un budget de 4 500 \$ pour offrir à nouveau des feux d'artifice pour le début de l'été. L'APPELS recevra une subvention de 8 000 \$, la même qu'en 2014 et 2015. Quant à la Chapelle, nous maintenons notre appui à la hauteur de 3 000 \$ comme les dernières années. Enfin, nous maintiendrons notre aide à la CAPSA pour une somme de 500 \$, à la Société de la piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf pour 2 094 \$ et, conformément à l'entente intervenue, au Club motoneige Saint-Raymond pour la piste de contournement du lac Sergent pour un montant de 1 875 \$.

Du côté des loisirs, nous avons conservé à 4 000 \$ le remboursement des activités de loisirs aux citoyens, que nous avons fait passer de 2500 \$ à 4 000 \$ en 2015.

En 2013, nous avons accepté la demande de citoyens dont la résidence est érigée en front de chemins privés afin que la Ville subventionne les frais de déneigement tel que le permet l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales. Nous fixons à nouveau cette enveloppe budgétaire à 12 000 \$ en 2016.

Nous avons reçu récemment l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour la réalisation du projet soumis par l'APPELS pour la pose d'une toile géotextile dans le bassin de jeux dans le lac en face du Club Nautique. Une somme de 10 000 \$ est prévue pour ce projet.

Nous songeons toujours à améliorer la descente à bateau en installant d'autres sections en acier galvanisé afin d'aider ceux dont le véhicule ne possède pas une puissance importante pour sortir le bateau de l'eau, notamment par ou suite à du temps pluvieux. Deux nouvelles travées d'acier avaient été installées en 2015. Deux autres pourraient améliorer cette problématique.

De plus, le Jaseur sera publié deux fois l'an, avec des éditions spéciales entre janvier et mars concernant l'avancement du projet d'égout collecteur.

Quant aux autres dépenses, nous avons budgété les sommes suivantes :

- Sécurité publique :	90 692 \$
- Sécurité incendie :	61 240 \$ (comprenant 7 500 \$ pour notre quote-part dans l'achat d'un mini-camion auto-pompe pour les interventions dans les milieux difficiles d'accès, ce qui pourrait s'avérer fort utile pour notre Ville)
- Matières résiduelles :	47 219 \$
- Éclairage :	12 000 \$
- Déneigement :	95 802 \$
- MRC :	60 488 \$

Le Plan triennal d'immobilisations comporte des dépenses de 284 500 \$ en 2016 comprenant 200 000 \$ pour l'égout collecteur et 40 000 \$ pour la construction d'un garage municipal dans la mesure où nous aurions des subventions pour ce projet, 6 607 503 \$ en 2017 (dont 6 300 000 \$ pour le projet d'égout collecteur) et 301 461 \$ en 2018.

C'est donc un total de dépenses de 1 214 896 \$, comparativement à 1 081 500 \$ en 2015, que nous devons donc financer.

LES REVENUS

Nous aurons des subventions de 33 775 \$ provenant des programmes provinciaux plus 200 000 \$ que nous avons choisi de prélever pour le moment, sur le montant de 441 000 \$ du programme de remboursement de la taxe d'accise pour l'égout collecteur à moins que de l'imputer sur le futur règlement d'emprunt ou d'autres subventions que nous pourrions obtenir en cours d'année; le tout évidemment conditionnel à une réponse positive au référendum. Afin de conserver l'augmentation de notre taux de taxe dans les limites du raisonnable, nous avons choisi de financer les dépenses à venir du projet d'égout collecteur jusqu'au référendum à même nos surplus accumulés non affectés (32 400 \$) de même que le coût de la toile géotextile à installer dans la piscine du club nautique (10 000 \$); cette dernière dépense ayant été intégrée au budget 2015, mais n'ayant pas été réalisée cette année, les citoyens n'ont pas à être taxé deux fois pour le même projet.

Conséquemment, les taxes de services s'établiront pour 2016 ainsi:

- Ordures :	115,00 \$ en baisse de 2 \$;
- Éclairage de rues :	25,10 \$ en hausse de 4,10\$;
- Déneigement :	200 \$ en baisse de 13 \$;
- Loisirs :	73,00 \$ sans hausse;
- Service d'évaluation :	35,20 \$ en hausse de 1,20 \$.
- Vidanges de fosses septiques :	32 \$ pour les résidents saisonniers et 64 \$ pour les résidents permanents, sans hausse

SOUS-TOTAL : 480,30 \$ pour les résidents saisonniers et
512,30 \$ pour les résidents permanents
en baisse de 9,70 \$ qui s'ajoutent à la baisse de 16,50 \$ en 2015.

Toutefois, les propriétaires de résidences visées par un futur raccordement à l'égout collecteur verront une charge de 125 \$ supplémentaires, conséquence de notre règlement d'emprunt pour financer la confection des plans et devis préliminaires pour l'égout collecteur. Cette charge sera en principe d'une durée de cinq ans, à moins que nous puissions intégrer le solde de cet emprunt dans le règlement global de financement du projet, lequel étalera le remboursement sur 20 ans.

Ainsi, il en coûte en taxes de services et spéciales, 513 \$ pour un résident permanent non visé par le projet d'égout et 637 \$ à celui qui l'est, et 480 \$ pour un résident saisonnier non visé par ledit projet et 605 \$ par celui qui l'est.

Le taux de la taxe foncière était de 0,47 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2015. Le nouveau rôle d'évaluation a fait passer notre richesse collective de 108 753 300 \$ à 120 538 400 \$, une hausse de 11 %. Aussi, nous avons convenu dans un premier temps de baisser le taux de taxe à 0,43 \$ du 100 \$ afin que la hausse du rôle d'évaluation reste neutre, puis de l'augmenter en fonction de nos besoins financiers. J'annonce que le taux de taxes sera fixé en 2016 à 0,44 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit une hausse de 2,3 %.

Ainsi, pour le propriétaire d'une résidence permanente, en ne tenant pas compte de la taxe de 125 \$ suite au règlement d'emprunt pour le financement de la confection de plans et devis préliminaires de l'égout collecteur, son compte de taxe s'établira ainsi :

Pour une maison de 90 000 \$ en 2015, évaluée à 100 000 \$ en 2016, il verra son compte de taxes passer de 988 \$ à 953 \$.

Pour la maison de 180,000 \$ en 2015, évaluée à 200 000 \$ en 2016, le compte passera de 1 368 \$ à 1 393 \$.

Pour la maison de la valeur moyenne établie à 302 940 \$ par le nouveau rôle, le compte sera de 1 846 \$. La valeur de la maison moyenne à Lac-Sergent en 2015 était de 273 109 \$ et le compte de taxes, de 1 805 \$.

Les taxes de services rapporteront donc 270 802 \$ (dont 47 000 \$ pour le remboursement du règlement d'emprunt pour les plans et devis préliminaires de l'égout collecteur) et la taxe foncière, 530 369 \$ (en comparaison à 512 641 \$ en 2015).

Au total, c'est donc un budget équilibré de 1 214 896 \$ en revenus et en dépenses que je vous présente.

Enfin, comme mesure comparative, on peut évaluer ce qu'il en coûtait en 2015, en taxes pour une maison permanente d'une valeur moyenne de 273 109 \$ à Lac-Sergent et au lac Sept-Îles, à Saint-Raymond, dont les services reçus sont à peu près équivalents. Le compte de taxes en 2015 pour celle de Lac-Sergent est de 1 805 \$ et de 2 382,91 \$ pour celle du lac Sept-Îles.

Je vous remercie.

Denis Racine, maire

14 décembre 2015.

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2015

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au Conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

Nom : Lac-Sergent

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	Réalizations 2014		Budget 2015		Réalizations 2015		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés		
Revenus							
Fonctionnement	1	986 611	903 351	945 966	109 663	987 083	
Investissement	2	133 808	135 254	945 966	109 663	987 083	
	3	1 119 419	1 038 605	989 183	108 016	1 028 653	
Charges	4	958 057	998 054	40 551	(43 217)	1 647	
Excédent (déficit) de l'exercice	5	161 362	135 254	(43 217)	(2 391)	11 447	
Moins : revenus d'investissement	6	(133 808)	(135 254)	(117 421)	63	(28 519)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	27 554	(94 703)	117 421	6 285	123 706	
Éléments de conciliation à des fins fiscales							
Amortissement des immobilisations	8	83 415	102 264	103 007	11 823	114 830	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9				8 259	8 259	
Remboursement de la dette à long terme	10						
Atténuations							
Activités d'investissement	11	(8 541)	(19 056)	(13 838)	(2 391)	(11 447)	
Excédent (déficit) accumulé	12	(14 881)	11 495	28 252	267	28 519	
Autres éléments de conciliation	13				63	63	
	14	59 993	94 703	117 421	6 285	123 706	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	87 547	74 204	7 932		82 136	

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.
Extrait du rapport financier, pages S7 et S8

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

		2014	2015	2014
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Débiteurs	1	445 741	343 021	351 054
Autres	2	406 614	434 847	480 888
	3	852 355	777 868	840 942
Passifs				
Dettes à long terme	4	291 576	281 221	390 979
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5			
Autres	6	171 722	272 651	296 915
	7	463 298	553 872	687 894
Actifs financiers nets (dette nette)	8	389 057	223 996	153 048
Actifs non financiers				
Immobilisations	9	2 134 381	2 255 576	2 409 601
Autres	10	2 448	3 095	3 340
	11	2 136 827	2 258 671	2 412 941
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12	264 830	209 449	209 449
Excédent de fonctionnement affecté	13	20 485	57 014	108 247
Réserves financières et fonds réservés	14	108 544	59 336	63 521
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	15 () () () (
Financement des investissements en cours	16	(2 865)	(99 207)	(115 051)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	17	2 134 880	2 256 075	2 299 823
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	18			
	19	2 525 894	2 482 667	2 568 989

Extrait du rapport financier, page S11 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale			
- Budget de l'exercice suivant	20	42 400	11 495
- Plan communication - égout	21	6 614	
- Projet motoneige	22	8 000	9 000
-	23		
-	24		
-	25		
-	26		
-	27		
-	28		
	29	57 014	20 485
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés			
	30	51 233	47 112
	31	108 247	67 607
Réserves financières			
Fonds réservés	32	63 521	112 787
	33		
	34	171 768	180 394

Extrait du rapport financier, page S23-1

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Réalisations 2014		Budget 2015		Réalisations 2015	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	
Fonctionnement						
Taxes	1	727 282	737 381	748 086	748 086	
Compensations tenant lieu de taxes	2					
Quotes-parts	3					
Transferts	4	30 868	40 420	23 376	48 402	
Services rendus	5	126 820	77 750	95 438	108 453	
Autres	6	100 641	47 800	79 066	82 142	
	7	985 611	903 351	945 966	987 083	
Investissement						
Taxes	8					
Quotes-parts	9					
Transferts	10	110 072	135 254			
Autres	11	23 736				
	12	133 808	135 254			
	13	1 119 419	1 038 605	945 966	987 083	

Extrait du rapport financier, page S7

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Administration municipale			Données consolidées	
	Budget 2015	Réalisations 2015	Total	Réalisations 2015	Réalisations 2014
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		
Administration générale					
Évaluation	1 17 833	18 473		18 473	18 191
Autres	2 211 095	215 322	17 840	233 162	188 860
Sécurité publique					
Police	3 94 364	96 811		96 811	96 359
Sécurité incendie	4 54 010	49 553		49 553	45 266
Autres	5 1 557	1 557		1 557	1 254
Transport					
Réseau routier	6 210 421	184 128	51 049	235 177	242 166
Transport collectif	7	1 462		1 462	1 417
Autres	8 4 500	4 557		4 557	
Hygiène du milieu					
Eau et égout	9 90 493	132 364		132 364	152 737
Matières résiduelles	10 51 596	51 839	3 948	55 787	106 328
Autres	11 13 050	11 342		11 342	11 033
Santé et bien-être	12 418	418		418	607
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	13 42 618	38 411		38 411	38 653
Promotion et développement économique	14 11 915	10 930		10 930	10 372
Autres	15 6 700	1 471	6 095	7 566	8 224
Loisirs et culture	16 75 431	56 957	24 075	81 032	73 055
Réseau d'électricité	17				
Frais de financement	18 9 799	10 581		10 581	4 530
Amortissement des immobilisations	19 102 264	103 007	(103 007)		
	20 998 054	989 183		989 183	999 052

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3

Le point sur le projet d'égout collecteur

Monsieur le maire, Denis Racine, invite la population à assister à une assemblée publique, laquelle permettra de faire le point sur le projet d'égout depuis la dernière assemblée publique d'information tenue à l'été 2015.

A cette fin, cette assemblée de consultation aura lieu :

Date : Samedi, 9 juillet 2016
Heure : 10h00
Endroit : Club Nautique
1466, chemin du Club Nautique
Lac-Sergent

Pour ceux et celles qui ne pourraient être présents, nous vous invitons à consulter notre site Internet, à l'onglet : [projet égout collecteur](http://www.villelacsargent.com) afin de connaître les derniers développements : www.villelacsargent.com

Portneuf 2030 : Bâtissons maintenant le Portneuf de demain !



Depuis septembre 2014, la démarche de planification concertée de développement du territoire a mobilisé de nombreux acteurs socio-économiques et citoyens portneuvois. Par le biais d'un travail collectif, nous avons répondu à différentes questions concernant le développement de notre territoire : *Où en sommes-nous ? (diagnostic du territoire), Vers où voulons-nous aller ? (vision concertée Portneuf 2030), Comment y arrivera-t-on ? (stratégies et actions concertées).*

Les résultats de ces différentes étapes se retrouvent dans le **Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020** qui a récemment été dévoilé. Sous le leadership de la MRC, la mise en œuvre de ce plan permettra, au cours des cinq prochaines années, d'assurer le développement optimal du territoire portneuvois par la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées portées par les acteurs socio-économiques de la région.

Pour connaître les détails de la démarche et télécharger les documents, rendez-vous au www.mrc.portneuf.com sous l'icône **Portneuf 2030**.

Vision de développement pour Portneuf en 2030 :



Mots de la commodore

Lucie Charland

Enfin, un autre été sergentois qui débute et à nouveau cette année, les bénévoles de l'Association nautique du Lac Sergent ont redoublé d'efforts pour vous offrir des activités estivales animées.

Nous vous invitons à consulter l'Infoclub 2016 qui vous a été distribué le samedi 4 juin dernier. Vous y trouverez comme chaque année, des informations sur le camp de jour, le club de canoë-kayak de vitesse et les diverses activités sociales que nous organisons.

En plus de ces informations utiles, vous remarquerez que plusieurs commanditaires y figurent et nous les remercions, car ils participent de cette façon au financement de l'Association. Nous vous invitons donc

à les encourager nombreux et si vous en avez envie, précisez-leur que vous avez vu leur annonce dans notre Infoclub.

En plus des directeurs et des nombreux bénévoles impliqués à l'ANLS que je remercie sincèrement, je souligne la contribution importante de la Ville de Lac-Sergent et leur grande collaboration.

Passez un magnifique été !

Lucie Charland

Commodore 2016



Association Nautique
Lac Sergent

Juin 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
29	30	31	1	2		4 Inscriptions Camp de jour et canotage Club nautique* 13h30 à 15h30
5	6	7	8	9	10	11
<p><i>*Le 4 juin, lors de l'inscription au Club Nautique, ne pas oublier d'apporter les cartes d'assurance maladie du Québec pour chaque inscription. Aussi, les parents doivent obligatoirement fournir leur numéro d'assurance sociale pour obtenir le relevé 24 (frais de garde)</i></p>						
12	13	14	15	16	17	18
19	20 Séance de conseil 19h30	21	22	23	24 Feux d'artifice 2016 Vers 21h30	25
26	27 Début des activités du camp de jour 9h00	28	29 Party Hot-dog 17h00 Soirée Cinéma 19h00	30 Réunion Club de canotage 19h00		

Juillet 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2 Soirée du Commodore 18h00
3 Régate régionale Shawinigan	4	5	6 Cinéma 19h30	7	8 Régate régionale Lac Beauport →	9 Assemblée publique (projet d'égoût) 10h
10 Brunch du Vice Commodore 10h -12h	11	12	13	14	15	16 Régate régionale Trois-Rivières
17	18 Séance de conseil 19h30	19	20 Cinéma 19h30	21	22 Jeux du Québec Bassin Olympique Montréal	23 Jeux du Québec Bassin Olympique Montréal
24 Jeux du Québec Bassin Olympique	25	26	27 Bingo sergentois 19h30	28	29	30 Régate régionale Lac Sergent
31						

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3 Soirée Cinéma 19h30	4	5 Championnats Provinciaux Midget et plus Montréal	6 Championnats Provinciaux Midget et plus Montréal
7 Championnats Provinciaux Midget et plus Montréal	8	9	10	11 Soirée d'adieu Camp de jour 19h00	12 Fin activités Camp de jour Soirée des dames 18h30	13
14	15 Séance de conseil 19h30	16	17	18	19	20 Championnat Bantam et moins Sherbrooke
21 Journée sans moteur / Fête des voiles et pagaies 9h à 16h Championnat Bantam et moins Sherbrooke	22	23	24	25	26	27 Accueil nouveaux résidents et remise médailles 16h00
28	29	30 Championnats Nationaux Dartmouth	31 Championnats Nationaux Dartmouth			

Septembre 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 Championnats Nationaux Dartmouth	2 Championnats Nationaux Dartmouth	3 Championnats Nationaux Dartmouth
4 Championnat Can Mas Dartmouth	5	6	7	8	9	10 AGA de l'ANLS 10h Soirée Méritas CK 18h
11	12	13	14	15	16	17
18	19 Séance de conseil 19h30	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1 Championnats Provinciaux Longue Distance Lac Beauport

Figures d'antan

par Denis Racine

OSCAR-JULES MORIN

Né à East Lee (Massachusetts, USA) le 15 décembre 1874, fils de François-Xavier Morin et d'Emma Geoffrion. Il épouse Albertine Mazurette dit Lapierre le 21 septembre 1897 à l'église Saint-Jacques, à Montréal.

Il fait d'abord du journalisme aux quotidiens La Patrie et le Herald, de Montréal. Puis, il devient secrétaire du ministre Horace Archambeault avant d'entreprendre ses études de droit.

Il est admis au Barreau du Québec en 1905. Il exerce en pratique privée de 1905 à 1918, année où il devient sous-ministre du ministère des Affaires



municipales qui vient d'être créé. Il est nommé président de la Commission municipale de 1932 à 1934, puis retourne en pratique privée.

Il achète le 21 juin 1914 d'Edgar Fisher un chalet érigé sur une partie du lot 462, ayant 180 pieds de façade sur le lac Sergent sur 100 pieds de profondeur, entre les terrains d'Éphrem Rochette et de Mme Malvina Bienvenu-Landry (mère de Jean-Marie Landry). Il revend le tout le 28 mars 1930 à Joseph Cauchon,

entrepreneur général bien connu de la Ville de Québec.

Il décède 3 octobre 1958 à Beauport.



JEAN-BAPTISTE DIONNE

Né à Saint-Jean, île d'Orléans le 9 septembre 1878, fils de Jean-Baptiste Dionne et d'Adéline Gosselin. Il épouse Émérilda Nolin le 28 octobre 1902 à l'église de Saint-Roch, à Québec.

Admis au Barreau du Québec en 1902. Il débute sa carrière en pratique privée à Québec, puis à Arthabaska. Il est nommé greffier de la Cour de Circuit du District de Québec en 1915, puis à la Cour de Magistrat en 1923.

Il a été maire de Beauport de 1926 à 1930 et président de la Commission scolaire de Beauport.

Il a été également président général de la Fédération des fonctionnaires du Gouvernement du Québec pendant dix ans.

Selon Raymond Dionne, il aurait été propriétaire d'un chalet au lac Sergent de 1917 à 1920 (*100 ans de rassemblement à lac Sergent 1906-2006*). Toutefois, selon nos recherches dans l'Index aux immeubles, nous n'avons pas retrouvé trace d'un acte d'acquisition ou d'un acte de vente le concernant. Il est possible qu'il n'ait été que locataire.

Décédé le 26 juillet 1950 à Beauport.

Des toilettes sèches... au-delà d'un préjugé



Que de temps écoulé depuis les bécosses extérieures de l'époque de nos aînés. Aujourd'hui, la technologie a tellement évolué que plusieurs tours à bureaux de Chine se sont tournées vers l'utilisation des toilettes sèches dans tout l'immeuble. Ces nouvelles technologies cadrent bien dans la volonté de construire des bâtiments à 0 déchet. D'ailleurs, on ne parle plus de déchets, mais de ressources. Tout est réutilisé dans ces nouvelles constructions écologiques (« lean construction »). La Chine a pris ce tournant, car elle est confrontée de plein fouet elle aussi par la pollution.

Il existe plusieurs dispositifs de traitement des déjections humaines. L'une des méthodes qui est très utilisée est celle de M. Joseph Országh, un pionnier qui a fait connaître le concept de toilettes à litière biomaitrisée qui consiste à réaliser le compostage des déjections humaines à l'aide d'une litière composée de matière végétale riche en cellulose à l'exemple de celui que l'on fait à partir de nos déchets de table. De conception simple et très efficace, le compostage produit au bout d'une année pour une famille de quatre personnes un mètre cube d'un terreau qui peut être utilisé pour le gazon et l'horticulture. Le compostage permet aussi de régler le problème des médicaments qui est traité par le compostage au contraire du traitement des eaux usées qui ne peut les traiter. Au niveau des odeurs, elles sont captées par le composteur et dirigées vers l'extérieur. Il y a donc moins d'odeur qu'une toilette à chasse d'eau traditionnelle.

La révolution qu'apportent les toilettes sèches est simple. C'est la séparation des déjections humaines

de l'eau. Avec tous les problèmes connus dans le traitement des eaux usées, on peut se demander comment il se fait que l'idée ne soit pas apparue plus tôt.

Force est de constater que l'eau est un enjeu planétaire. À l'échelle régionale comme à l'échelle locale, l'eau, et en particulier l'eau potable, est un bien commun précieux indispensable qu'il est nécessaire de ménager et de protéger. La gestion des eaux usées constitue un défi croissant pour bon nombre de municipalités québécoises ainsi qu'un objet de préoccupation pour les citoyens en général. Pensons seulement au récent « Flush gate » de Montréal; au dépérissement des lacs et à la pollution des eaux de surface ou des eaux souterraines; aux coûts (parfois insoutenables pour les particuliers) de la mise aux normes des installations septiques; aux coûts collectifs des infrastructures d'assainissement (réseaux d'égout, stations d'épuration...), de leur entretien et de leur renouvellement; à la gestion des boues d'épuration, etc.

Alors qu'ailleurs dans le monde (notamment en Europe et en Asie) les technologies relatives à l'assainissement écologique (sans gaspillage ni pollution de l'eau) sont en plein essor (et même parfois obligatoires), ici, au Québec, l'organisme TERR-O-NOSTRA fait figure de pionnier dans la promotion des toilettes sèches et la gestion des eaux grises. Ce dernier aspect du traitement des eaux domestiques est tout aussi important que l'introduction des toilettes sèches.



Ces deux aspects constituent des solutions d'avenir, efficaces, économiques et écologiques. Pour cela, un

changement réglementaire est une nécessité pour enfin permettre de régler les problèmes d'eutrophisation de nos lacs, de pollution de nos cours d'eau, de nos rivières et de notre fleuve sans oublier nos nappes phréatiques.

L'intérêt de la population pour des solutions écologiques en général, le désir manifesté par de nombreux citoyens de pouvoir utiliser des toilettes sans eau pour protéger l'environnement tout en diminuant les coûts collectifs et individuels du système actuel et bien sûr le principe élémentaire de prévention de la pollution et du gaspillage par le tri et la valorisation à la source sont autant d'atouts favorables à l'implantation dans le milieu des nouvelles technologies des toilettes sèches ainsi que celles pour le traitement des eaux grises, beaucoup plus facilement traitables par des systèmes plus économiques. Faire connaître ces solutions fait partie des objectifs portés par TERR-O-NOSTRA dans notre MRC et ailleurs au Québec.

Richard Côté

Président TERR-O-NOSTRA

Principaux sites d'intérêt :

Toilettes du monde : <http://www.toilettesdumonde.org/>

Eautarcie : <http://www.eautarcie.org/>

Économie bleue : <http://www.eautarcie.org/doc/article-blue-economy-eautarcie-fr.pdf>

Pour une vision de l'évolution des toilettes sèches : <http://www.eautarcie.org/05c.html>

Association pierre et terre : <http://www.pierreetterre.org/>

Association Terreau - Petit manuel de pédo-épuration : <http://www.terreau.org/spip.php?article219>

Analyse d'eau potable

Voici les dates auxquelles le service vous est offert cette année (été 2016) :

lundi 27 juin vendredi 8 juillet vendredi 5 août

Voici la procédure à suivre :

- 💧 Venir chercher au bureau municipal le ou les contenant(s) stérile(s) au plus tard le vendredi avant la date choisie;
- 💧 Prendre le prélèvement de votre eau le lundi matin (si possible, laissez reposer au frigidaire plusieurs minutes) juste avant d'apporter votre contenant au bureau municipal entre 9h00 et 12h00 aux dates indiquées;
- 💧 Lorsque la firme nous communiquera le résultat, vous en serez informé;
- 💧 La Ville de Lac-Sergent paiera la firme pour les services et vous facturera le montant par échantillon (même procédé que la facturation de la vidange des fosses).

Le coût pour les analyses :

Eau potable (coliformes totaux et fécaux) : **26.80 \$** plus taxes applicables
Eau (nitrites - nitrates) : **19.30 \$** plus taxes applicables



Demande d'accès à l'information

La Ville de Lac-Sergent se fait un point d'honneur de bien informer ses citoyens. Entre autres, elle publie un bulletin municipal et elle met à la disposition de ses citoyens une série de documents d'information relative à des activités relevant de sa compétence. Son site Web en est un exemple éloquent.

Dans le cours de ses activités, la Ville a aussi en sa possession une série de documents qui ne sont pas destinés à une diffusion de masse (ex. : un rapport de police, une analyse faite par un employé de la Ville, un rapport préparé par un consultant externe, etc.). L'accès à ce type de documents est régi par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir copie d'un de ces documents que détient la Ville ou pour le consulter sur place, à l'hôtel de ville, vous devez faire une demande d'accès par courriel à l'adresse suivante : lac-sergent@derytele.com.

Votre demande sera traitée conformément à la Loi. De manière générale, il faut se rappeler que les

renseignements suivants ne sont pas accessibles :

- renseignements nominatifs permettant d'identifier une personne physique;
- renseignements à incidence économique pouvant nuire aux intérêts de la municipalité;
- renseignements sur l'administration de la justice ou de la sécurité publique et pouvant causer préjudice à un individu.

Il faut enfin noter que la consultation des documents sur place est gratuite et qu'il y a généralement des frais pour l'obtention de copies.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de la [Commission d'accès à l'information du Québec](#).

Josée Brouillette

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Un système simple, économique et alternatif qui vous permet de passer votre temps à faire ce que vous aimez!

Tant de temps et autant de talents au Lac-Sergent!

Vous avez des talents en couture, mais plusieurs lacunes en informatique? Vous adorez jardiner dans les rocailles fleuries, mais vous n'aimez pas monter dans un escabeau pour laver vos fenêtres? Vous avez mal au dos et ne pouvez pas pelleter, mais vous savez installer un luminaire? L'Accorderie de Portneuf est la solution et la formule est simple : vous devenez membre de l'Accorderie, soit un(e) AccordeurE. Vous disposez alors d'une banque de temps. Lorsque vous donnez de votre temps à quelqu'un, vous en recevez autant dans votre banque. Vous pouvez utiliser ce solde pour recourir aux services des autres accordeurs.

Allez-y, accordez-vous!

Quoi de neuf ?

L'Accorderie de Portneuf a désigné des personnes-ressources dans chacune des municipalités pour accueillir et accompagner les AccordeurEs dans leurs démarches.

Pour votre Ville, il s'agit de :
Mme Martine Moisan.

Pour les nouveaux, elle se fera un plaisir de vous inscrire et répondre à vos questions!

Pour les AccordeurEs aguerris, elle pourra vous aider dans vos différentes offres et activités, avec l'entrain et la générosité caractéristiques de l'Accorderie!

**Pour contacter Mme Martine Moisan,
personne-ressource de l'Accorderie pour
Lac-Sergent :
418 337-4674**

À ce jour, 181 AccordeurEs
de la MRC de Portneuf ont
fait plus de 1207 échanges

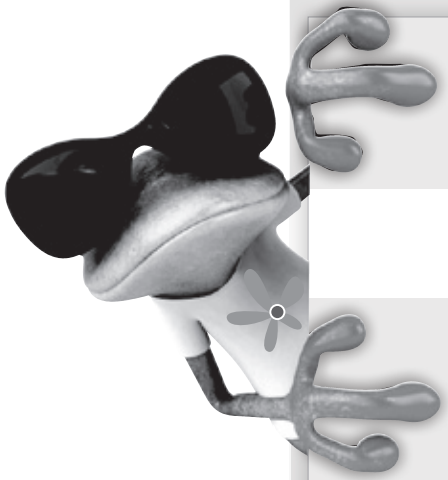
Merci!

**Nous gardons un excellent
souvenir des rencontres
faites lors de l'agréable
Tournée du bénévolat dans
Portneuf. Vous ne pouviez
pas être au rendez-vous? Il
est toujours temps de se
rencontrer!**

Pour plus d'informations ou
pour partager vos
commentaires et idées :

www.accorderie.ca/portneuf
portneuf@accorderie.ca
418 326-1284

Inscrivez-vous dès maintenant et faites partie d'un mouvement d'entraide à l'échelle provinciale !



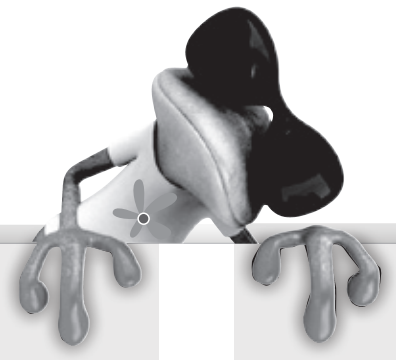
**Les journaux, les papiers et les
cartons sont recyclables.
On les dépose dans le bac vert!**



Merci de votre participation.

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

laregieverte.ca



**Des contenants de métal
et des boîtes de conserve...**

**Ça se conserve, mais une fois vide,
ça se récupère dans le bac vert!**

Merci de votre participation.



Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf
laregieverte.ca

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avût

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



RRGMRP

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf
Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714
www.laregionverte.ca

